

Pour une mort sereine !

La Lettre d'Information du collectif "Pour une mort sereine !"

Lettre d'information n°45

Reconnaissance et respect Qu'en est-il à l'ADMD ?

A propos de notre demande de participation

Merci aux participant(e)s à la cagnotte ouverte. En raison du Règlement général de la protection des données (RGPD) nous n'avons plus accès aux adresses mel des donateurs. Il n'est donc pas possible de les remercier individuellement. Nous le regrettons. Les remerciements sont donc collectifs. Pour info, la cagnotte reste ouverte :

<https://www.leetchi.com/c/soutien-a-collectif-pour-une-mort-sereine>

Prologue au texte « Reconnaissance, vous avez dit reconnaissance ?

»

Le texte ci-dessous a été rédigé par un ancien délégué.

A partir de son cas personnel, il souhaite attirer l'attention sur l'absence de reconnaissance, de leur vivant, pour des militants très actifs dont beaucoup sont décédés (Daniel Carré, Raymond Culas, Claude Walter, entre autres, sans oublier les anciens présidents : Henri Caillavet, Jacques Pohier, Jean Cohen, Gérard Payen).

Qu'importent le travail réalisé, les actions menées ?

Reconnaissance, vous avez dit reconnaissance ?

Il est d'usage dans de nombreuses associations voire services divers de témoigner leur reconnaissance aux militants bénévoles pour leur engagement et le travail effectué au sein de l'association en leur décernant le titre de membre honoraire (ou "membre d'honneur"). Cette possibilité est prévue à l'article 2.2 des statuts de notre association.

Un ancien délégué a souhaité avoir ce témoignage de reconnaissance en présentant un rapport détaillé des actions menées par lui à l'ADMD depuis son adhésion et prise de fonction comme délégué en 2000 dans un département en déshérence. Pendant deux ans, il a eu également la charge du départements voisin faute de candidat local.

Quinze ans durant, de nombreuses réunions et rencontres avec les adhérents et avec un large public ont rempli sa vie, tandis qu'il entretenait par ailleurs d'excellentes relations avec les journalistes.

De 2009 à 2018, engagé dans plusieurs structures hospitalières ainsi qu'au CISS régional (devenu France Assos Santé), il a été un Représentant des Usagers actif au titre de l'ADMD.

Il a rédigé plusieurs documents retraçant l'historique de l'ADMD et l'évolution de la question Fin de Vie, dont deux rapports à la demande du Professeur Sicard, chargé de mission en 2012 sur la fin de vie par le président Hollande. Son cahier « Témoignage de mon engagement à l'ADMD » résume un engagement généreux et enthousiaste .

Pendant tout son mandat, cet ancien délégué particulièrement actif, était bien connu de ses interlocuteurs et a défendu en permanence les positions de l'ADMD quant à la nécessaire évolution de la loi.

En 2015, pour de graves problèmes de santé, il a cédé ses fonctions de

délégué à une adhérente qu'il connaissait de longue date, évitant ainsi une rupture dans la vie locale de l'association.

Compte tenu de toutes ses activités passées pour l'ADMD, il aurait souhaité un mot de reconnaissance du Président et pourquoi pas, suivant l'article 2.2 des statuts, être reconnu membre honoraire de cette association à laquelle, comme beaucoup d'autres bénévoles, il a consacré son temps avec dévouement et enthousiasme. Sa demande a été rejetée par le C.A. du 7 décembre 2019 au motif d'avoir exprimé, après son passage comme membre élu au Conseil d'Administration de 2007 à 2009, réserves et parfois critiques sur la politique et la gestion de l'association.

Déçu ? Non, sans illusion. N'est-il pas écrit quelque part :
"Illusion des illusions, tout n'est qu'illusion" ? (*Ecclésiaste 1*).

Point de vue des membres du Collectif « Pour Une Mort Sereine »

Sollicités pour la publication de ce texte, et soucieux de ne pas allumer une polémique improductive, il nous a paru intéressant de le publier tel quel. Tout membre actif d'une association, fort de son expérience de terrain (avec les adhérents locaux, dans le milieu hospitalier, près de médias et des politiques...) se considère en droit de donner son avis sur la stratégie des dirigeants de cette association et de comparer les résultats obtenus à ceux qu'il en attend. C'est son droit et, pourquoi pas ?, son devoir de proposer des préconisations, que les administrateurs devraient prendre le temps d'examiner avant de les prendre en compte ou de les rejeter.

La force et le dynamisme d'une association repose sur une diversité d'opinions en son sein. Il ne faut pas confondre la diversité d'opinions avec une divergence d'opinions. La diversité est une richesse quand la gouvernance :

- sait l'entendre
- sait la mettre en œuvre
- sait la faire relayer par chacun de ses adhérents dans une diversité d'expression

Les membres du Collectif « Pour Une Mort Sereine » entendent démontrer que, si la gouvernance d'une association n'a pas ce souci, une action collective peut faire évoluer cette position, notamment en rendant publiques les analyses et les réflexions de ses membres.

Il est plus difficile de briser des baguettes de bois réunies en fagot que de les briser une par une quand elles sont isolées.

Le 19 février 2020

par le Collectif "Pour une Mort Sereine"

Tenez-vous informés, consultez régulièrement notre site internet

<https://www.pourunemortsereine.org/>

Toutes nos informations sont consultables sur le site

<https://www.pourunemortsereine.org>

Retrouvez-nous sur **facebook** par le lien

<https://www.facebook.com/pg/MortSereine/posts/>

et sur **Twitter** : @MortSereine

Pour nous contacter : contact@pourunemortsereine.org et pourunemortsereine@gmail.com

Très important pour la diffusion de notre information

Afin d'en assurer une diffusion la plus large possible, nous vous demandons de bien vouloir transférer cette lettre d'information aux adhérents de votre connaissance en leur indiquant qu'ils pourront recevoir directement nos prochaines lettres d'information en nous communiquant leur adresse électronique à 'contact@pourunemortsereine.org' : nous les ajouterons à notre liste.

Visitez notre site "Pour une mort sereine ! "

ont été élus au Conseil d'Administration de l'ADMD sur la liste "Pour une mort sereine !"
Bernard SENET a démissionné et oeuvre à présent au sein de l'association
"LE CHOIX, Citoyens pour une mort choisie"

Collectif "Pour une mort sereine"
e-mail : collectifag2017@gmail.com
webmaster :
contact@pourunemortsereine.org



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur collectif AG 2017.
[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2017 collectif AG 2017

Lettre d'Information du collectif "*Pour une mort sereine !*"

Mauris commodo massa tortor, u [sit amet,consectetur adipiscing](#) Nunc fermentum neque quam, sodales eleifend elit imperdiet vitae. Aliquam id euismod nulla. Suspendisse imperdiet, sem et sollicitudin egestas, uma nunc auctor massa, vulputate pharetra mi odio nec tortor. Ut ultricies massa viverra quis.